

Madame la directrice de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75007 Paris

Lyon, le **30 MAI 2018**

Objet : Méthanisation territoriale/ Cas des mélanges biodéchets – boues de stations d'épuration

Madame la Directrice,

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et le Conseil régional sont convaincus que la méthanisation est une opportunité de développement des territoires et une filière structurante pour la transition énergétique. C'est pourquoi, ils animent ensemble un réseau régional méthanisation ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière. Son objectif est de soutenir et promouvoir le développement de la méthanisation en favorisant les échanges techniques. L'ambition de ce comité est également de lever les éventuels blocages que peuvent rencontrer les maîtres d'ouvrage.

Sur le territoire régional, plusieurs projets prévoient la création de méthaniseurs qui auront vocation à traiter les boues de stations d'épuration produites localement en même temps que des biodéchets. Ces projets, souvent implantés en continuité de stations d'épuration, bénéficient d'une bonne acceptabilité sociale. Cette proximité permet aussi un retraitement par retour en tête de station d'épuration de la fraction liquide du digestat peu chargée en éléments organiques dont l'intérêt à être épandu est limité.

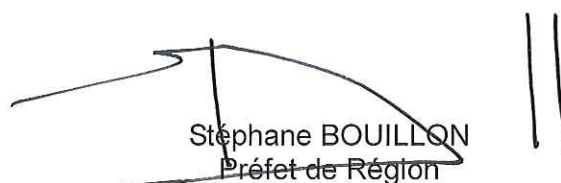
Le principe d'un retour en tête de station d'épuration fait aujourd'hui débat puisque les services du Ministère de l'Agriculture concluent à son interdiction en application du règlement européen 1069/2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux. Cette lecture est peu comprise des porteurs de projet qui citent plusieurs pays européens où ce procédé est autorisé (Allemagne, Danemark, République Tchèque...) ainsi que des exemples en France.

Aussi, les acteurs de la filière méthanisation et notamment les collectivités territoriales souhaitent qu'une étude nationale sur le sujet puisse être lancée de façon à démontrer l'innocuité de la phase liquide du digestat et engager une demande de dérogation auprès de la Commission Européenne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.



Eric FOURNIER
Vice-président



Stéphane BOUILLON
Préfet de Région